

Conseil Municipal du Jeudi 22 Mai 2025– 20 h 00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BAS Gilles	FERNANDEZ Agapito	LAUNAY Jean Paul	PONCET Catherine
BOST Marie Ange		MOREL Dominique	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	GOYON Marie-Angélique	MOUROUX Nicolas	VIENNOT-RENAUDOT Nathalie
CATHERIN Denis	JAMBON Michel	PALLE PARET Karine	
COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **FONTAINE** Nathalie donne pouvoir à **GOYON** Marie-Angélique

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025

Mme **PALLE PARET** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Le procès-verbal du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Mr Bruno **PELLETIER** a été désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) Délibérations diverses

Objet : Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de la rénovation de la salle polyvalente

Pour les besoins de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Une consultation a été lancée auprès de six établissements : la banque des territoires, le crédit agricole, le crédit mutuel, la caisse d'épargne, la banque populaire et l'AFL.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de financement, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter l'offre faite par la Banque des Territoires dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique

Montant : 900 000 Euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Prioritaire (Echéances déduites)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme le Maire remercie Denis **CATHERIN** pour son travail d'analyse des différentes offres.

Objet : Décision modificative n° 1

Suite à la délibération précédente, Madame le Maire explique qu'il convient de modifier certaines imputations prévues au budget primitif 2025.

Il convient donc d'ajuster certains comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2025					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Cptes	Libellés	Montant	Cptes	Libellés	Montant
66111	Intérêts de la dette	- 33 000,00 €			
023		33 000,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Cptes	Libellés	Montant	Cptes	Libellés	Montant
1641	Emprunts	19 000,00 €	1321	Subvention Etat	58 508,00 €
			1322	Subvention Région	- 161 000,00 €
231	Op 120- Salle polyvalente	485 043,09 €	1323	Subvention Département	- 472 337,00 €
			1326	Subvention EPCI	- 113 000,00 €
			1641	Emprunts	1 120 872,09 €
			021		33 000,00 €
TOTAL		466 043,09 €	TOTAL		466 043,09 €

Commissions communales :**Vie locale (Marie Angélique GOYON)**

Bilan des caméras aux points d'apports volontaires : 24 incivilités relevées en 6 mois (14 personnes de Saint Cyr et 10 d'autres communes). 3 amendes ont été dressées, une dizaine de procédures sont en cours.

Notre contrat arrivant à son terme avec la société VIZZIA, une réflexion est à mener pour le renouveler ou pas et à quel coût.

Les caméras au cimetière seront installées lundi 26 mai.

Le P'tea-Caf du CCAS propose une animation « jeux de société » le 25 mai en salles annexes.

Nathalie VIENNOT RENAUDOT s'occupe dorénavant des informations à diffuser sur le panneau lumineux.

Jeunesse (Sandrine BOURCET)

Sandrine BOURCET remercie les pompiers qui sont intervenus auprès des enfants du groupe scolaire pour les sensibiliser aux gestes de premiers secours.

Bâtiments (Karine PARET)

Suite au sinistre de la salle polyvalente, une réunion avec les différents experts a eu lieu le 20 mai.

La procédure se poursuit pour la recherche de responsabilité.

L'autorisation de poursuivre les travaux nous est donnée.

Evènementielle (Bruno PELLETIER)

La fête patronale se présente bien malgré le changement imprévu de forains.

La prochaine réunion de la commission est reportée au 16 juin.

Divers

La pose de pièges de frelons asiatiques par Eric PONCET a été efficace.

La séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire



Madame le Maire

